Le développement interprofessionnel de Solidaires : entre volonté d'expérimentation et reproduction du « modèle » confédéral

Sophie BÉROUD et Jean-Michel DENIS [1]

Solidaires est constituée par la rencontre de syndicats autonomes et des Sud, et met au cœur de son mode d'action l'expérimentation afin d'éviter la centralisation excessive en germe dans les confédérations. En positif, la référence à l'interprofessionnel, et en négatif, le modèle de la confédération, structurent donc le paysage intellectuel de l'union.

Le maintien de telles spécificités est-il compatible avec le développement de Solidaires et son ouverture à de nouveaux profils de militants ?

L'union syndicale Solidaires occupe une place singulière dans le syndicalisme français. Cette organisation, qui regroupe l'ensemble des syndicats Sud, mais aussi d'autres composantes issues de la tendance dite « autonome » [2], s'est progressivement structurée et renforcée au cours des 15 dernières années. Sans pouvoir prétendre à la reconnaissance de sa représentativité au niveau national et interprofessionnel [3], l'union syndicale Solidaires est cependant parvenue, non sans difficulté, à se faire admettre comme interlocutrice par les autres confédérations, consolidant ainsi sa place dans le champ syndical, notamment lors des grandes phases de mobilisation sociale comme en 2006 contre le contrat première embauche (CPE) ou en 2010 contre la réforme des retraites.

1. Respectivement maître de conférences à l'Université Lyon 2, chercheur à Triangle et maître de conférences à l'Université de Marne La Vallée, chercheur associé au CEE.
2. Le qualificatif d'« autonomes » renvoie ici à des syndicats qui, lors de la scission de la CGT en 1947-1948, ont refusé d'opter entre la CGT et la CGT-FO et ont donc cessé d'appartenir à une confédération. Sur l'histoire de ces syndicats dans la fonction publique, voir Siwek-Pouydesseau (1989).
3. Le calcul d'audience effectué sous le contrôle du Haut Conseil du dialogue social sur le cycle électoral 2008-2012 et rendu public le 29 mars 2013 a crédité l'union syndicale Solidaires de 3,47 % au niveau national et interprofessionnel.

L'histoire de Solidaires puise dans celle du Groupe des Dix (G10), qui n'était au moment de sa création en 1981 qu'une coordination entre dix syndicats de tradition autonome dans l'objectif de mutualiser leurs moyens et de dépasser leur ancrage sectoriel lorsqu'ils s'adressaient aux pouvoirs publics. L'intégration successive des syndicats Sud au cours de la décennie 1990 – Sud PTT, Sud Santé-Sociaux, Sud Rail, Sud Éducation, etc. – a profondément transformé le Groupe des Dix, donnant lieu à la rencontre de cultures militantes [4] apparemment très éloignées. En effet, pour une partie de ces équipes militantes venant de la CFDT et habituées au fonctionnement d'une confédération, l'objectif a assez vite consisté à faire évoluer le Groupe de Dix – lequel devient le G10-Solidaires, puis Solidaires en 1998 – d'une simple coordination en une véritable union dotée d'une dimension interprofessionnelle. Des premiers « Solidaires locaux » – soit des implantations au niveau local destinées à devenir des lieux de rassemblement entre syndicats professionnels ou catégoriels – sont lancés dans ce but au cours des années 1990. Les trajectoires de ces militants issus de la CFDT et marqués par leur assignation à des positions « minoritaires » suite à son « recentrage » (Defaud, 2009) et celles de syndicalistes inscrits de plus longue date dans l'autonomie syndicale expliquent en grande partie leur choix commun d'expérimenter un autre type de structuration organisationnelle, afin de ne pas reproduire celui des confédérations, vu comme le support potentiel d'une centralisation excessive.

Ce sont ainsi des conceptions syndicales hétérogènes, pour les unes liées à l'histoire de syndicats habitués à fonctionner dans le cadre unique d'une administration ou d'une profession et soucieux de préserver leur souveraineté de décision, pour les autres nourries par l'expérience des luttes internes dans la CFDT, qui ont irrigué la recherche de voies se voulant différentes pour construire une activité interprofessionnelle au sein de Solidaires.

Près de deux décennies plus tard, peut-on dire que Solidaires se distingue effectivement, dans sa structuration et dans sa façon de concevoir ce qui relève de la dimension interprofessionnelle, des autres confédérations françaises (si tant est que celles-ci présentent un modèle unifié) ? La question implique tout d'abord de définir ce que recouvre cette référence à « l'interprofessionnel », sachant que le terme a pu faire l'objet d'usages variés selon les époques et les cultures organisationnelles, celles-ci n'étant ni homogènes ni complètement sédimentées.

4. Le terme de « culture militante » ou de « culture syndicale » n'est pas sans poser problème lorsqu'il semble renvoyer à des ensembles symboliques homogènes en eux-mêmes explicatifs. Nous ne l'entendons pas dans ce sens-là, mais bien comme des schèmes de compréhension et des pratiques qui s'incarnent à un moment donné dans des arrangements institutionnels, dans des savoir-faire et des savoir-être (Cefaï, 2001).

Dès ses origines, le mouvement syndical a été confronté à la conciliation parfois difficile de principes de différenciation (sur la base du métier, de l'industrie, d'un bassin d'emplois, etc.) et de principes de regroupement (Pichault, de Coster, 1998:167). Dans les premiers moments du syndicalisme révolutionnaire en France, la dimension d'entraide interprofessionnelle et d'appui à la création de nouvelles implantations a d'abord été exercée sur une base locale *via* la création de bourses du travail (Rappe, 2011). La concurrence entre des formes de solidarités verticales et des formes de solidarités horizontales est cependant demeurée forte, même après la création de la CGT en 1895. L'établissement d'une confédération syndicale repose, en effet, sur la reconnaissance du fédéralisme – soit le respect de l'autonomie relative de chaque syndicat sous réserve du respect des statuts – et sur l'appartenance à un ensemble qui dépasse les différentes parties. Afin de qualifier le rôle du niveau confédéral, Mouriaux évoque un travail de concertation, de coordination et d'harmonisation des objectifs revendicatifs ainsi qu'un travail de mise en cohérence idéologique, les deux supposant un abandon partiel de souveraineté par les structures de base (Mouriaux, 1983:31). Ces questions d'organisation, qui recouvrent des enjeux pratiques et doctrinaux, sont donc loin d'être nouvelles dans l'histoire du mouvement syndical et les débats qui traversent aujourd'hui Solidaires – sur les concurrences entre structures par rapport à un champ de fédéralisation par exemple ou sur la construction de regroupements fédéraux – font largement écho à d'autres expériences, à l'instar du passage d'un syndicalisme de métier à un syndicalisme d'industrie dans la CGT du début du XX^{e} siècle (Pigenet, 1996).

La spécificité de Solidaires ne tiendrait donc pas tant à son investissement de la dimension interprofessionnelle qu'à la façon dont celui-ci est pensé au sein de l'organisation, comme une démarche innovante. Cette dimension expérimentale proviendrait de plusieurs facteurs : du fait que les contours et la physionomie générale de l'union syndicale ne sont pas complètement stabilisés même après quinze ans d'existence officielle, du poids d'une forte contrainte interne liée au statut d'autonomes auquel demeurent attachés certains de ses membres et du fort rejet dont fait donc l'objet le « modèle confédéral », assimilé par une partie des militants à un pouvoir centralisé et par trop intégrateur. Il apparaît ainsi indispensable de comprendre comment « la forme que prend une organisation, les valeurs qu'elle revendique sont à penser dans leurs liens à un espace spécifique de significations sociales » à un moment donné, et comment des agents « concourent à la constitution d'une forme sociale historique singulière en ayant à l'esprit des "modèles" et des "contre-modèles" » (Renou, 2012:110, 328).

Une grande majorité des études consacrées à Solidaires, centrées sur les Sud, ont insisté sur la dynamique de renouveau portée par ces derniers, y voyant parfois une forme de « revitalisation » du syndicalisme français (Le Queux, Sainsaulieu, 2010). L'engagement interprofessionnel des militants des Sud a ainsi été saisi au travers de leur multi-positionnement, soit de leur investissement concomitant dans le syndicalisme et dans des associations de lutte, telles AC ! ou Attac. Ces travaux ont ainsi insisté sur l'importance au sein des Sud d'une conception de l'action syndicale « hors les murs » (Denis, 2005), c'est-à-dire d'une dimension qu'il serait possible de qualifier de « sociétale » dans la mesure où elle renvoie à l'idée que le syndicalisme peut et doit intervenir sur des enjeux de société comme, par exemple, la défense des Sans-papiers. Ces liens avec d'autres mouvements sociaux ont ainsi contribué à forger une image distinctive des Sud et par extension de Solidaires dans le champ syndical. Or, il nous semble pertinent de mettre quelque peu à distance cette représentation d'un « modèle syndical » qui serait nécessairement alternatif afin de questionner sa réalité et de tenter d'appréhender ce que recouvre aujourd'hui la dimension interprofessionnelle, sur le plan des représentations et des pratiques, au sein de Solidaires. Comment s'articule, en effet, le discours produit en interne sur la singularité qui serait celle de l'union syndicale – posée comme radicalement différente d'une structuration en tant que confédération [5] – et la rationalisation progressive qu'implique la création de nouveaux syndicats, le développement dans le secteur privé et l'amplification de l'activité de Solidaires au niveau local ? Nous soulignerons combien des dynamiques internes et externes poussent les équipes de Solidaires à gagner en rationalité dans leurs efforts de structuration sur le plan territorial et les conduisent à reproduire des modalités de construction et d'institutionnalisation déjà éprouvés par d'autres syndicats.

Cette étude de cas invite plus largement à réfléchir à la tension entre invention et reproduction de l'existant qui se noue dans un processus de construction institutionnelle (Lagroye, Offerlé, 2011), alors même qu'un ensemble de règles juridiques et politiques – à commencer par celles de la représentativité syndicale – façonnent l'espace des possibles. En nous appuyant sur un matériau d'enquête quantitatif et qualitatif, nous montrerons ainsi combien, après une première phase de structuration où les débats au sein de l'union syndicale Solidaires ont surtout porté sur les façons de faire tenir dans un même ensemble des organisations aux trajectoires hétérogènes, l'entrée dans une phase différente, de consolidation, conduit à considérer autrement ce qui relève de l'interprofessionnel (I). Nous insisterons ensuite sur les difficultés concrètes

5. Cette méfiance vis-à-vis de la forme confédérale est exprimée de façon récurrente dans les textes statutaires de l'organisation. À titre d'exemple, la résolution 4 adoptée lors du IVe congrès national de Solidaires en 2008 : « L'union syndicale Solidaires n'a pas vocation à devenir une structure telles que le sont les confédérations actuelles, pour autant son fonctionnement nécessite un renforcement des structures nationales et locales. »

Encadré 1

Une enquête par questionnaires, observations et entretiens

L'étude sur les militants de Solidaires, réalisée avec Guillaume Desage (IDHE) et Martin Thibault (Cnam), s'est effectuée en plusieurs temps. Le premier a été consacré à une enquête par questionnaire réalisée lors du IVe congrès national de Solidaires en juin 2008, mais aussi lors des congrès de Sud Santé-Sociaux en mai 2009 et de Sud Rail en octobre 2009. La comparaison entre les délégués de ces différents congrès a surtout visé à évaluer la nature et le niveau d'engagement des délégués des structures professionnelles à l'égard de l'union interprofessionnelle. Les questionnaires comportaient des items permettant de cerner le profil socio-professionnel des délégués, leurs parcours syndical, leurs responsabilités (mandats, etc.) ainsi que leurs représentations sur un certain nombre d'enjeux (type de syndicalisme à promouvoir, stratégie unitaire, développement de Solidaires, etc.).

Sur les 350 délégués présents au congrès de Solidaires en 2008 (le seul que nous exploitons dans cet article), 270 ont répondu au questionnaire diffusé, soit un taux de réponse de 77 %.

La deuxième phase de l'enquête, de nature qualitative, s'est déroulée entre 2008 et 2010. Nous avons réalisé une quarantaine d'entretiens au total, en privilégiant deux grandes thématiques : les « jeunes » dans l'organisation et l'investissement militant dans les Solidaires locaux. Il s'agissait notamment d'étudier les formes d'identification à Solidaires (et pas seulement au syndicat professionnel), en particulier chez des militants n'ayant pas eu d'autres expériences syndicales (anciens de la CFDT ou de la CGT). Nous avons également mené un certain nombre d'observations, lors des congrès et comités nationaux de Solidaires, lors de réunions locales. Cette enquête a donné lieu à un rapport de recherche (Béroud, Denis, Desage, Thibault, 2011 [1]).

1. Nous avons prolongé ce terrain d'enquête, tant sur le plan de l'administration de questionnaires (Ve congrès national de Solidaires en juin 2011, congrès de Sud-PTT en juin 2012) que sur le plan qualitatif, avec une nouvelle vague d'entretiens.

que rencontrent cependant les militants investis dans les Solidaires locaux pour mettre en pratique cette dimension interprofessionnelle (II), celle-ci étant entendue non seulement comme la production d'un intérêt commun à toutes les composantes de l'union, mais aussi comme une capacité d'action propre de l'organisation faîtière dans différents domaines.

I. Genèse et place de la référence à la dimension interprofessionnelle au sein de Solidaires

Une idée reçue sur Solidaires, qui passe par la réduction de cette dernière au « syndicalisme Sud » au détriment de sa diversité interne, conduit à considérer très vite que cette organisation se distingue en partie des autres composantes du champ syndical à la fois par ses pratiques tournées vers la

Encadré 2

L'union syndicale Solidaires, structure et organisations

Solidaires est une union interprofessionnelle qui rassemble 43 fédérations ou syndicats nationaux. L'organisation professionnelle est la structure de base de cette union qui se structure également sur le plan local à partir des Solidaires locaux, ces derniers pouvant être adossés à l'échelle d'une ville, d'un département ou plus rarement d'une région. Les Solidaires locaux ont « la responsabilité de l'intervention interprofessionnelle au niveau local, [ils] accueillent les syndicats départementaux ou sections départementales des organisations nationales ainsi que les syndicats locaux d'entreprise » (Solidaires, 2007). Compte tenu de l'importance accordée à l'action interprofessionnelle locale, les Solidaires locaux participent depuis 2009 au processus de prise de décision interne *via* la mise en place d'un double collège (un pour les organisations nationales, l'autre pour les Solidaires locaux) lors des votes en congrès et en comité national (quorum à 50 %, majorité des deux tiers dans les deux collèges, droit de veto réservé au collège des organisations nationales).

Entre 1998 et 2008, l'union syndicale Solidaires s'est étoffée, passant de 17 à 43 fédérations ou syndicats membres. Ce renforcement a été marqué par une forte transformation de sa composition interne. Alors que les syndicats de tradition autonome étaient encore majoritaires (en nombre d'organisations) en 1998, leur nombre a considérablement diminué au profit des syndicats Sud. Seuls quatre d'entre eux, présents en 1998, le sont encore en 2008 : il s'agit du Syndicat national autonome du personnel de la Banque de France (SNABF), du Syndicat national des journalistes (SNJ), du Syndicat national unifié des impôts (Snui) et du Syndicat national unitaire concurrence consommation répression fraude (SNUCCRF). Le reste des syndicats est de création plus récente ou ont transformé leur sigle (Solidaires Douanes, Solidaires Caisse d'épargne, etc.).

Solidaires revendique environ 100 000 adhérents. Ses plus gros syndicats sont, dans un ordre décroissant : le Snui (18 900 adhérents), Sud PTT (16 000), Sud Santé-Sociaux (13 000), Sud Rail (10 000). La taille de ses fédérations ou syndicats nationaux est très variable : de quelques centaines d'adhérents pour la plupart des syndicats du privé (Sud Autoroutes, Sud Michelin, etc.) à deux ou trois mille pour les structures « moyennes ». Ce morcellement des syndicats du privé a conduit à des regroupements par secteurs d'activité (Solidaires Industrie, Solidaires Transport, etc.).

lutte et par son inscription aux côtés d'autres mouvements sociaux, depuis les premières marches de privés d'emploi organisées par AC ! jusqu'au soutien aux Sans-papiers. La dimension interprofessionnelle est alors vue au prisme d'une certaine radicalité qui serait l'apanage des Sud. Pour d'autres commentateurs, le sigle Solidaires masquerait un rapport disparate à l'action interprofessionnelle, celle-ci étant recherchée par certaines composantes dont les Sud et plutôt évitée par d'autres organisations, davantage

tournées vers une conception du syndicalisme ancré sur le catégoriel ou le professionnel. Le fait que la solidarité avec les Sans-papiers ou que la participation aux comités locaux contre le Traité constitutionnel européen aient soulevé d'âpres débats au sein de Solidaires serait l'expression de ces tensions non résolues. En nous appuyant sur l'exploitation d'un questionnaire administré lors du IVe congrès national de Solidaires en juin 2008, nous voudrions montrer que les enjeux ont quelque peu changé et que la construction de l'union (encadré 2) produit des effets sur les représentations que les militants entretiennent de la place et du rôle de celle-ci.

I.1. Une organisation bien ancrée dans les représentations de ses militants

Alors même que 66 % des délégués présents lors de ce IVe congrès ont rejoint Solidaires après avoir d'abord milité dans une autre confédération ou fédération, près de 95 % d'entre eux se disent « très favorables » (85,5 %) ou « assez favorables » (8,9 %) au fait que leur syndicat soit membre de Solidaires. De tels résultats semblent à première vue attester d'une adhésion massive à la structure interprofessionnelle qu'incarne Solidaires pour ses composantes. Ils sont cependant à nuancer en essayant de cerner d'un peu plus près ce que recouvre cet attachement. Les délégués rassemblés lors du congrès sont pour une part issus de la CFDT (pour 40 % d'entre eux), pour d'autres de la CGT (16,3 %) – cette provenance étant en augmentation de huit points depuis le congrès précédent – et, de façon plus marginale, de la FSU (5,2 %). Si un tiers d'entre eux ont donc adhéré directement à un syndicat membre de Solidaires, une large partie ignorait cependant jusqu'à l'existence de ce dernier sigle. 40 % des 270 délégués qui ont répondu à notre questionnaire reconnaissent ainsi qu'ils ne connaissaient pas Solidaires avant de rejoindre l'un des Sud ou l'un des anciens syndicats « autonomes », comme le Syndicat national des journalistes (SNJ) ou le Syndicat national unifié des impôts (Snui). C'est donc une relative hétérogénéité qui caractérise la base militante de Solidaires et le sens donné à l'adhésion au regroupement interprofessionnel est d'abord à comprendre à la lumière de celle-ci.

Lorsqu'on les interroge sur leur principal motif d'engagement dans l'union syndicale Solidaires (une seule réponse possible sur cinq propositions), ces mêmes délégués se prononcent de façon assez convergente : 50 % déclarent vouloir « faire vivre une véritable organisation interprofessionnelle » et 41 % souhaitent « développer un cadre d'action pour intervenir dans tous les enjeux de société », laissant ainsi de côté des items moins marqués où il était simplement question de regrouper des syndicats dans une même branche professionnelle ou d'apporter un soutien matériel à de nouveaux syndicats. Plus encore, une forte homogénéité dans l'expression

des valeurs qui représentent le mieux Solidaires contraste avec la diversité des parcours militants. Les délégués ont ainsi très largement plébiscité trois réponses : « un syndicalisme de lutte » pour 83 % d'entre eux, la « volonté de transformer en profondeur la société » pour 54,4 % et « l'opposition aux réformes néolibérales » pour 47 % (trois réponses possibles pour neuf propositions).

Ces résultats sont évidemment à lire avec beaucoup de précautions. En raison de la méthode d'enquête utilisée pour les obtenir tout d'abord, puisque le questionnaire présente des limites objectives liées à l'imposition de formulations aux répondants (en matière de « valeurs » par exemple). Par ailleurs, un congrès est toujours un moment particulier dans l'histoire d'une organisation, un moment « politique », conduisant ses participants à privilégier ou à accentuer les options au contenu fortement idéologique pour rendre compte du type de syndicalisme qu'ils veulent défendre. Il rassemble les militants les plus investis et donc souvent les plus proches des valeurs portées par l'organisation, tout en contribuant à accélérer la production de ces sociabilités militantes et à créer de l'entre-soi (Renou, 2003). Il s'agit dès lors moins d'attribuer une signification catégorique à une question prise isolément que de repérer ce qui se dégage d'un ensemble de réponses. De ce point de vue, deux autres éléments ressortent du questionnaire. D'une part, il paraît intéressant de mettre en relation l'expression du fort attachement à Solidaires souligné plus haut et le peu d'intérêt accordé par les délégués aux enjeux de recomposition et d'unité syndicales [6]. Loin de considérer Solidaires comme une structure éventuellement transitoire, outil de rapprochements futurs, les délégués au congrès indiquent au contraire combien ils sont engagés dans la construction d'une organisation qui leur apparaît désormais pérenne. D'autre part, lorsqu'on leur demande, dans le domaine de la démocratie interne, quelles sont les règles auxquelles ils sont le plus attachés (deux choix possibles), les délégués ne sont que 3 % à indiquer le droit de veto et 48 % à sélectionner « la recherche systématique du consensus ». Or, ces deux dispositifs font partie intégrante de l'histoire du G10/Solidaires dans la mesure où ils ont justement rendu possible pour des organisations soucieuses de préserver leur souveraineté le fait d'intégrer une structure commune. Le droit de veto peut être vu comme un refus du fédéralisme et d'une conception où le tout, soit l'organisation interprofessionnelle, peut éventuellement prévaloir sur les parties. Le très faible intérêt que lui portent les délégués est à ce titre significatif : il semble indiquer, dans les représentations que ceux-ci entretiennent de Solidaires, le passage d'une conception où demeurait pour

6. Appelés à désigner à leurs yeux les principaux enjeux pour le mouvement syndical, les délégués placent la proposition de « favoriser la recomposition syndicale » en avant-dernière position, loin derrière des items comme « renouveler les générations militantes » ou « faire vivre un syndicalisme de lutte des classes ». Seuls 30,4 % d'entre eux estiment que la recherche de l'unité d'action dans les luttes est un objectif prioritaire.

certains l'idée d'une structure de type multiprofessionnel (regroupant des syndicats dont le champ professionnel était divers, mais sans abandon de souveraineté) à une conception où l'emporte véritablement l'idée d'une union interprofessionnelle. Nous nous proposons de revenir plus en détail sur ce cheminement.

I.2. Une démarche interprofessionnelle construite par étapes et tâtonnements

Est-on passé, en effet, au sein de Solidaires d'une conception relativement hétérogène de la notion d'interprofessionnel à une approche plus unifiée ? Plusieurs facteurs ont favorisé le dépassement d'une simple coordination entre des organisations défendant leur autonomie d'action dans leur propre champ. Sans trop rentrer dans le détail de cette histoire déjà retracée ailleurs (Denis, 2001), rappelons-en simplement les principales étapes.

Arrivée progressive des Sud dans le Groupe des Dix/Solidaires et projet interprofessionnel

L'entrée de Sud PTT dans le Groupe des Dix en 1989 a profondément bouleversé sa structure et son ambition. Club de discussions au caractère centralisé et informel depuis sa naissance en 1981 (il réunissait mensuellement les représentants sans réel mandat de chacune des dix organisations participantes), l'arrivée de la jeune fédération créée un an plus tôt le conduit à accélérer et à renforcer son développement, sur le plan de sa construction organisationnelle, de sa structuration territoriale et surtout de son projet interprofessionnel. S'il est faux de considérer Sud PTT comme l'unique élément déclencheur de cette évolution – l'apport du Snui, revigoré par sa participation au conflit des finances de 1989 (Siwek-Pouydesseau, 1991) ne doit pas être négligé ainsi que des facteurs externes, comme la création de l'Unsa par exemple –, ses militants entrent néanmoins dans l'union syndicale après des années d'engagement à la CFDT dotés d'un habitus de syndicalistes confédérés, profondément convaincus de la nécessité d'ancrer leur action dans une démarche interprofessionnelle « sous peine de tomber dans un syndicalisme de corporation » (Sud PTT, 1989). Mais leur habitus est également celui de syndicalistes oppositionnels (et minoritaires) de longue date, soucieux de leur autonomie (fédérale) et donc désireux de sortir d'un mode de fonctionnement basé sur un principe majoritaire (Biétry, 2007:128-133). C'est ainsi que les règles « prudentielles » adoptées avant leur arrivée au sein du G10 pour protéger chaque syndicat autonome de décisions collectives avec lesquelles ils auraient pu être en désaccord (règle de l'unanimité, suffrage unitaire, droit de veto) seront non seulement maintenues par la suite mais surtout chargées d'une finalité nouvelle, plus offensive, orientée vers l'expérimentation d'un *faire-ensemble* aux modalités

de fonctionnement différentes. Hormis le droit de veto, ces principes restent d'ailleurs aujourd'hui très largement plébiscités par les délégués de Solidaires [7] en raison de leurs vertus démocratiques supposées et comme marques distinctives vis-à-vis du fonctionnement confédéral.

L'arrivée séquencée à partir de 1996, suite au mouvement social de l'année précédente et aux départs concomitants de la CFDT, d'autres syndicats Sud au sein du G10/Solidaires (Sud Rail, Sud Santé-Sociaux, Sud Éducation, etc.) a conforté ce processus de construction d'une nouvelle organisation interprofessionnelle, ainsi que sa constitution officielle en 1998 et son changement de sigle lors de son III[e] congrès de 2004 (abandon définitif du sigle G10 et mention de l'appartenance interprofessionnelle dans les documents internes de chaque structure membre). Mais là encore, cet engagement a plutôt été graduel, comme à Sud Rail par exemple, compte tenu de la dimension corporative de l'action syndicale cheminote liée aux très fortes identités professionnelles à la SNCF ; pour ne pas dire hautement réfléchi voire parcimonieux, comme à Sud Santé-Sociaux qui a fait le choix de privilégier sa construction interne (et qui met en avant le caractère déjà interprofessionnel de l'action syndicale dans le secteur sanitaire et social). Ces deux exemples sont d'autant plus intéressants à pointer qu'ils montrent que les lignes de clivage au sein de Solidaires ne passent pas nécessairement entre les Sud d'un côté et les « anciens » syndicats autonomes de l'autre. Engagés dans des dynamiques de construction dans un secteur professionnel donné, certains syndicats Sud connaissent également des difficultés – voire expriment des réticences – pour dégager du temps et des ressources militantes à mutualiser avec les autres composantes afin de donner corps à une démarche interprofessionnelle. Au-delà de ces deux exemples, en effet, et dans tous les cas, l'intensité de l'engagement de chacune des organisations au sein de Solidaires reste dépendante de deux facteurs liés : une décision politique interne et leur capacité plus ou moins grande en fonction de leur taille d'y consacrer des moyens humains et financiers.

Des efforts de structuration impulsés par les luttes... et les contraintes légales

L'ancrage essentiellement public de la plupart de ses syndicats membres a cependant favorisé la progression du projet interprofessionnel du G10/Solidaires. Cet aspect peut apparaître comme paradoxal car ce qui pourrait être assimilé de prime abord à un corporatisme d'État et à un manque d'ouverture vers le privé a plutôt constitué une sorte de tremplin permettant à des équipes syndicales qui n'avaient jusqu'alors jamais travaillé ensemble de le faire, sur le plan de la construction des dossiers revendicatifs,

7. Avec la « circulation systématique des informations », la « recherche systématique du consensus » et le « principe un syndical = une voix » arrivent en tête des pratiques de démocratie interne qui ont le plus de valeur aux yeux de ces derniers lors du congrès de 2008.

du partage des tâches et de l'alliance dans des mobilisations collectives, désormais appelées d'une seule voix. Ce combat commun s'est articulé globalement autour de deux axes : revendicatif, celui de la défense de l'État et des services publics (et, dans le même combat, la lutte contre la précarité à partir d'un positionnement antilibéral de plus en plus marqué) ; juridique, pour l'obtention de la représentativité dans chaque entreprise et administration où elle n'était pas acquise tout d'abord, et dans la fonction publique d'État ensuite, qui sera obtenue le 21 décembre 2006.

Sans revenir ici de façon détaillée sur l'ensemble des étapes qui ont conduit l'union syndicale Solidaires à forger son projet interprofessionnel, il est possible de noter que l'organisation a en permanence navigué entre deux pôles : celui des mobilisations et celui, plus normatif, des réponses à apporter aux contraintes légales. Solidaires ne s'est donc pas uniquement « construite dans les luttes » (Solidaires, 2007) mais également par un travail de rationalisation, au sens de l'adoption de normes et de procédés communs. Ainsi, alors que le mouvement de l'automne 1995 a nourri la dynamique initiale de transformation du G10 en Solidaires, les séquences de mobilisations interprofessionnelles des années 2000, tout en conférant une visibilité accrue à l'organisation, ont également contribué à montrer les limites de son influence, celle-ci se retrouvant le plus souvent dans une situation de dépendance relative par rapport à la ligne tactique impulsée par la CGT alors même qu'elle entendait incarner une option plus combative. La question de la capacité à agir de Solidaires, soit de sa capacité effective (Hyman, 1994), s'est ainsi posée avec acuité, orientant les réflexions internes vers la nécessité de généraliser et de renforcer ses structures interprofessionnelles locales afin d'être en mesure d'impulser plus systématiquement les luttes sociales (Béroud, Yon, 2012). Par ailleurs, afin de répondre à un certain nombre de contraintes légales, Solidaires a été conduite à devoir faire des efforts d'harmonisation entre ses structures membres, pour éviter par exemple qu'elles ne se retrouvent sur le même champ de syndicalisation. L'organisation a également dû s'engager dans un processus d'homogénéisation, autour d'un sigle commun, afin de pouvoir participer aux campagnes prud'homales ou pour obtenir une représentativité plus vaste comme dans la fonction publique d'État – qui n'ont pas été sans effets sur sa structuration et le renforcement de son unification. Aujourd'hui, et comme nous le verrons plus loin, les nouvelles règles de la représentativité syndicale établies par la loi du 20 août 2008 incitent également les équipes de Solidaires à gagner en rationalité dans leurs efforts de structuration par branches ou par fédérations (notamment pour répondre à l'un des critères cumulatifs qui exige du syndicat une ancienneté de deux ans dans le secteur).

L'homogénéité relativement importante qui se dégage des choix exprimés lors du congrès de 2008 par les délégués de Solidaires quant à son orientation interprofessionnelle peut laisser croire que ce travail de rationalisation s'est effectué sans heurts ni peine. Les trajectoires organisationnelles et militantes plurielles de ses équipes syndicales, la recherche systématique du consensus comme méthode de travail et de prise de décision, l'ambition de construire un outil interprofessionnel différent de ceux existants constituent au contraire des éléments qui ont ralenti sa démarche de construction – tout en la rendant peut-être possible. Les débats sans fin à propos de son changement d'identifiant [8], du pouvoir à accorder en interne à ses structures territoriales (tranchés à l'issue de deux congrès « ordinaires » puis d'un troisième « extraordinaire » organisé à cette fin en octobre 2009), le choix de recourir à un nombre plus important de permanents au sein du bureau national afin d'accélérer son déploiement dans le secteur privé alimentent, en interne, la crainte d'une institutionnalisation non dite.

I.3. Des investissements pluriels du sens donné à la dimension interprofessionnelle

Si les débats relatifs à ce que recouvre la dimension interprofessionnelle se sont déplacés au sein de Solidaires, il n'en reste pas moins que les façons de penser celle-ci et de la mettre en pratique sont donc loin d'être unifiées. Plusieurs facteurs contribuent à cette diversité interne. Comme indiqué plus haut, les trajectoires et par là même les modes de socialisation au militantisme syndical demeurent pluriels. Trois grands groupes pourraient ainsi être différenciés : les militants passés par la CFDT et ayant vécu des situations de conflits et de rupture, les militants ayant quitté la CGT et les militants qui ont découvert le syndicalisme au travers d'une organisation membre de Solidaires.

Une crainte de l'institutionnalisation éclairée par les formes de socialisation syndicales et politiques

La différence entre les militants passés par la CFDT et ceux passés par la CGT réside à la fois dans l'apprentissage de modes de fonctionnement différents (par exemple sur le rôle des sections syndicales et des échelons territoriaux) et dans le fait que les anciens militants de la CGT ne proviennent pas d'une tendance minoritaire au sein de la confédération, identifiée comme telle. Mais ces facteurs de différenciation ne sont pas les seuls à opérer. Des éléments liés à la socialisation politique interfèrent également dans la façon de concevoir ce qui relève ou non d'un processus d'institutionnalisation et par là même d'apprécier ce qui se joue au travers des différentes modalités de construction de la démarche interprofessionnelle.

8. Certaines structures plaidant pour l'adoption du sigle Sud (et non Solidaires) comme identifiant commun.

Les 19,2 % des délégués au IVe congrès de 2008 qui indiquent avoir un engagement politique se partagent ainsi entre le NPA et Alternative libertaire. La prégnance de l'univers politique libertaire dépasse cependant le seul fait d'être « encarté » dans une organisation, tant justement cet univers ne se résume pas à ce type de pratiques. Or, les débats internes à Solidaires sur le recours à des permanents « salariés » – au niveau local comme dans les différents syndicats nationaux – et les réticences que la création de tels postes peuvent engendrer sont aussi à comprendre au regard de ces différentes cultures politiques, sans que celles-ci ne soient pour autant figées.

La référence à la démarche interprofessionnelle recouvre ainsi une pluralité de sens qui ne sont pas exclusifs les uns des autres. Elle renvoie *a minima* à l'idée d'une rencontre d'organisations représentant des professions et des secteurs d'activités différents et d'une « mise en commun des problèmes et des questions qui sont les leurs » (Solidaires, 2007). Les pratiques mises en œuvre par un certain nombre de Solidaires locaux se limitent d'ailleurs à cette première dimension, c'est-à-dire à créer les conditions pour que se déroulent des réunions régulières entre des militants membres d'organisations parfois très éloignées. La construction de cette interconnaissance, qui passe aussi par la tenue de formations syndicales, n'a rien d'évident tant l'identification à Solidaires ne joue que très marginalement dans le processus d'engagement dans ses organisations membres. Une militante du Snui expose ainsi son rapport à la structure interprofessionnelle :

« Sans connaître ce qu'était Solidaires, c'est une idée qui m'a séduite. Ce type de fonctionnement interprofessionnel m'a semblé d'une grande richesse, je n'ai donc jamais eu de grandes réticences à son égard. Mais globalement, il y a moins de réticence de la part des agents vis-à-vis de Solidaires qu'il y a quatre ou cinq ans où c'était plus affiché. Il y a en a encore qui ont peur vis-à-vis des discours de Solidaires que le Snui ne peut pas maîtriser, vis-à-vis de Sud Rail dont l'image présentée par les médias… Il y a là l'idée qu'il ne faudrait pas dériver une tendance gauchisante qui serait nuisible et qui mettrait à mal l'indépendance politique que l'on a toujours cherché à maintenir. Pour ma part, c'est un danger que je ne vois pas et je ne vois pas pourquoi on perdrait notre indépendance politique » (Marie, 39 ans, Snui [9]).

L'interprofessionnel à l'épreuve du syndicalisme de transformation sociale

Mais la conception de la démarche interprofessionnelle renvoie aussi à d'autres exigences dans une approche où prédomine l'idée d'un syndicalisme de lutte. Elle est alors considérée comme une condition indispensable pour bâtir un rapport de force qui rassemble le maximum de salariés.

9. Les prénoms des enquêtés ont été changés. L'ensemble des entretiens cités a été réalisé entre 2008 et 2009 en région parisienne, lyonnaise, dans le Nord et à Montpellier.

Compte tenu du type d'attaques subies par ces derniers qui se manifestent dans le cadre productif mais pas seulement, l'interprofessionnel – et c'est là un troisième ajout de sens – dépasse ce qui se joue à l'intérieur des entreprises et renvoie à des questions concernant l'ensemble de la société (Denis, 2005). Du même coup, un « syndicalisme de transformation sociale », comme celui dont se revendique Solidaires, ne saurait s'arrêter à la porte des entreprises et des administrations. Si de telles conceptions se retrouvent tendanciellement plutôt du côté des militants membres des Sud, elles tendent cependant à circuler davantage entre les organisations au fur et à mesure que se densifient les activités des Solidaires locaux et de Solidaires au niveau national. Mais là encore, les façons de s'approprier et de mettre en œuvre cette exigence de dépasser le cadre de l'administration ou de l'entreprise peuvent être plurielles. Pour certains, le fait de déléguer d'une certaine façon la dimension interprofessionnelle à des structures établies dans cet objectif constitue une solution de facilité peu satisfaisante dans la mesure où elle ouvre la voie à une spécialisation d'une partie des militants et non à une démarche mise en œuvre de façon transversale :

« Je fais partie de ceux qui pensent que le réel enjeu est de faire de l'interprofessionnel dans le syndicat. La fausse bonne solution serait d'envoyer cinq ou dix délégués à Solidaires et dire que l'on a fait de l'interprofessionnel. Pour le coup, c'est un vrai débat sur la conception du syndicalisme. L'aspect interprofessionnel du syndicalisme, il n'est pas que dans les structures interprofessionnelles locales, il est aussi dans le syndicat. C'est un vrai débat qui renvoie aux différences de pratiques entre toutes les organisations de Solidaires. Et tout ne s'explique pas parce que l'on est un syndicat "jeune". Au bout d'un moment, cette prétendue jeunesse relève de la fausse explication. Au bout d'un moment, dire que l'on n'est pas comme les autres parce que l'on est un syndicat jeune ne tient plus. Lorsque je parle de faire de l'interprofessionnel dans le syndicat, je ne parle même pas de la prise en charge des salariés des sous-traitants par ceux des donneurs d'ordre qui, pour moi, reste du professionnel puisque l'on travaille dans le même domaine. […] Faire de l'interprofessionnel dans le syndicat, c'est par exemple se poser la question des Sans-papiers dans le syndicat et non pas forcément aller à une réunion organisée par Solidaires Paris autour de cette question des Sans-papiers » (responsable fédéral Sud Rail).

Cette pluralité des sens attribués à la référence à « l'interprofessionnel » est bien sûr à confronter aux pratiques effectives qui sont mises en œuvre dans les différentes structures de l'organisation. Elle s'ancre dans les histoires singulières des fédérations et des syndicats nationaux qui composent l'union. Elle est également alimentée par le fait que le développement de Solidaires s'est réalisé de façon relativement anarchique : certains syndicats se sont constitués au niveau d'une entreprise quand d'autres ont

opté pour la création de fédérations. Cette disparité se voit notamment lorsque Solidaires produit la liste de ses organisations membres sur le plan national (et pouvant donc mandater des délégués au congrès), celles-ci rassemblant quelques centaines d'adhérents à plusieurs milliers (encadré 2). La pratique d'une activité interprofessionnelle ne peut évidemment être la même quand de tels effets de taille et de moyens interfèrent. Pour autant, un travail de rationalisation s'est peu à peu engagé, lié à la fois au renforcement des Solidaires locaux, à la volonté de soutenir les petits syndicats créés dans le secteur privé et à l'ajustement contraint aux nouvelles règles de représentativité.

II. La dimension interprofessionnelle à l'épreuve des solidarités locales et de l'extension dans le privé

Un certain nombre d'indices laissent entrevoir, en effet, les contradictions auxquelles est confrontée Solidaires. Lors du V^e^ congrès national de 2011, par exemple, l'équipe sortante du secrétariat national peine à susciter des vocations pour que des militants, mandatés par leur organisation professionnelle, acceptent de prendre le relais et de siéger à leur place. L'organisation montre ainsi un visage étrange où les postes de direction au niveau national et interprofessionnel ne sont pas prisés, la priorité étant donnée aux fédérations et aux syndicats. Quelques mois plus tard, c'est la faiblesse récurrente de la participation des Solidaires locaux au Comité national qui suscite des inquiétudes au point de diligenter une enquête interne. Si la volonté de faire vivre un projet interprofessionnel est donc largement portée par les militants les plus investis dans Solidaires, sa réalisation reste limitée dans les faits et connaît une série d'entraves. Comme souligné plus haut, la construction de l'organisation interprofessionnelle se réalise de façon relativement désordonnée, entre l'injonction à se renforcer et l'autonomie laissée aux structures.

Les Solidaires locaux constituent un bon observatoire de ces difficultés et de la non-linéarité du processus engagé. Le fait qu'ils recouvrent des réalités – en termes d'activités, de ressources logistiques et militantes – très contrastées renvoie au maintien d'une concurrence plus forte qu'il n'y paraît, de prime abord, dans les références culturelles mobilisées au sein de Solidaires entre plusieurs modèles, figures attractives ou repoussoirs. Les militants passés par la CGT parlent le plus souvent d'unions locales (UL) ou d'unions départementales (UD) en lieu et place des Solidaires locaux et s'étonnent des réticences encore présentes à stabiliser un poste de permanent en leur sein, alors que l'enjeu déterminant selon eux est de renforcer ces structures pour être en mesure de développer des implantations dans le privé ou de suivre les petits syndicats existants. À l'inverse, pour une

partie des militants longtemps restés dans l'opposition interne à la CFDT, l'appréhension d'une perte d'autonomie des équipes locales en raison de la concentration excessive des pouvoirs dans les structures territoriales (ou fédérales) continue à peser. La référence aux bourses du travail du syndicalisme révolutionnaire, lieu de mobilisation intersectoriel, d'aide aux chômeurs mais aussi d'éducation populaire demeure comme un horizon mythique. La crainte de l'institutionnalisation, synonyme de bureaucratisation et de tendance au réformisme, agit ainsi comme un véritable spectre [10].

II.1. Une place limitée des Solidaires locaux dans les pratiques militantes

Mais que recouvrent exactement ces Solidaires locaux, censés fournir l'un des points d'ancrage de la mise en œuvre de la démarche interprofessionnelle de Solidaires ? Le lancement de structures locales remonte au début des années 1990 au sein du Groupe des Dix, suite à une série de décisions et d'événements qui contribuèrent à l'époque à pointer la nécessité de disposer de telles implantations interprofessionnelles : le dépôt de listes pour les élections prud'homales en 1992, l'organisation des premières marches de chômeurs en 1994 et le mouvement social de 1995 (Denis, 2001:69-70). On retrouve ici la tension exercée sur la dynamique de construction de Solidaires : entre la pression exercée par l'engagement dans des luttes sociales, en l'occurrence le mouvement des chômeurs, et les contraintes liées aux dispositifs électoraux et juridiques du système de relations professionnelles.

Des moyens limités, une répartition géographique déséquilibrée

Lors de sa transformation officielle en union syndicale Solidaires en 1998, celle-ci revendiquait une présence dans une quarantaine de départements.

Dix ans plus tard, la cartographie des Solidaires locaux reste fortement bigarrée. En préparation du IVe congrès national de 2008, le bureau national a établi une photographie – *via* la passation d'un questionnaire en interne [11] – des réalités contrastées auxquelles renvoient effectivement ces structures. Si la plupart sont adossés au territoire administratif et politique constitué par le département, certains Solidaires locaux n'existent qu'à l'échelle d'une ville, voire d'une métropole, tandis que d'autres ont réussi à se consolider au niveau régional en rassemblant différentes structures

10. Pour reprendre ici l'image utilisée par Chauvin pour analyser, du côté des *workers centers*, la peur de l'enfermement dans la seule prestation de services ou dans les seules pratiques d'*advocacy* (Chauvin, 2007).
11. Le questionnaire fournit des renseignements intéressants sur 51 départements, les autres n'ayant pas répondu (ce qui peut attester de leur quasi-inexistence comme de leur très forte autonomie). L'échantillon se décompose en trois sous groupes : 2/5e des Solidaires locaux existaient déjà en 2000, 2/5e ont été créés entre 2001 et 2003 et environ 20 % après 2003. Nous remercions les membres du bureau national de nous avoir transmis ces données.

départementales (c'est le cas notamment dans le Nord-Pas-de-Calais). La dénomination générale de « Solidaires locaux », adoptée lorsqu'il s'agissait de construire les premières implantations, n'est ainsi pas sans entretenir un certain flou dans la mesure où elle recouvre de fortes disparités.

La diversité du périmètre auquel sont adossés ces Solidaires locaux est renforcée par les différences relatives aux moyens dont ils bénéficient, en particulier s'ils disposent d'un local ou pas, la mise à disposition de celui-ci par la municipalité relevant le plus souvent d'une longue et âpre bataille. Dans la plupart des cas, les Solidaires locaux en construction ont commencé à tenir des réunions en s'appuyant sur les moyens de certaines structures membres, tel le Snui ou Sud PTT. En 2008, près de 60 % des Solidaires locaux ayant répondu à l'enquête interne perçoivent des subventions, soit de la municipalité, soit du département, soit de la région (sachant que leur montant s'avère extrêmement varié). Cela signifie à l'inverse que 40 % des Solidaires locaux s'organisent sans aide financière extérieure. Quelques indicateurs aident par ailleurs à cerner leur activité : seuls 20 % tiennent un bureau une fois par semaine, 38 % assurent des permanences une fois par semaine et 12 % ont des conseillers du salarié.

Des degrés d'implication très variables, qui freinent parfois la transmission des savoir-faire

Le questionnaire permet aussi d'approcher la question de la participation effective des différentes organisations membres de Solidaires. Il établit une distinction entre les organisations composant sur le « plan formel » le Solidaires local et les organisations « participant réellement ». Les réponses à la première question semblent assez équilibrées puisque environ 30 % des Solidaires locaux rassemblent officiellement plus de 15 organisations, environ 35 % entre dix et 15 et environ 35 % entre deux et dix (rappelons que Solidaires comptait en 2008 43 organisations membres). La deuxième question laisse toutefois transparaître une implication beaucoup plus restreinte. 60 % des structures répondantes indiquent que leurs réunions rassemblent en général entre cinq et dix membres. Les Solidaires locaux qui parviennent à réunir de façon régulière plus de 15 représentants des organisations membres sont moins de 10 %. Environ 16 % précisent qu'ils fonctionnent avec moins de cinq représentants.

Les organisations les plus investies sont Sud PTT, Sud Éducation, le Snui et Sud Santé-Sociaux. Sud Rail se situe un peu en deçà de ce premier sous-groupe avec une implication régulière mentionnée dans 26 Solidaires locaux. À l'exception de Sud Collectivités territoriales et de Solidaires Douanes, toutes les autres organisations déploient une activité régulière dans moins de dix Solidaires locaux. Il est intéressant de comparer ces résultats avec ceux établis en 1998 sur le degré d'investissement des syndicats

du G10 dans ses structures décentralisées : le Snui, Sud PTT, Sud Éducation, Sud CRC (Santé-Sociaux) et Sud Rail y apparaissaient déjà comme jouant un rôle clef (Denis, 2001:71-72) [12]. Il était possible, à l'époque, d'avancer une explication en termes de différence de culture syndicale entre les « sudistes » d'un côté et les « autonomes » de l'autre, clivage qui demeure en partie. Aujourd'hui, d'autres problèmes se sont ajoutés comme la difficile transmission d'un relais entre les différents syndicats Sud.

En effet, ces quelques données attestent de la relative fragilité de ces structures interprofessionnelles, d'une certaine manière toujours en construction plus de dix ans après la fondation officielle de Solidaires. Or cette fragilité, en s'installant dans la durée, constitue une entrave à la démarche interprofessionnelle qu'entend porter l'organisation dans la mesure où elle maintient un fossé entre une capacité d'action encore restreinte sur le terrain interprofessionnel et la volonté de s'adresser de façon large aux salariés. D'autre part, l'envergure limitée des Solidaires locaux ne provient pas seulement de leurs faibles moyens logistiques mais également du fait que ces structures locales sont encore peu investies par les militants des différentes organisations de Solidaires comme un cadre d'action régulier, intégré dans leur activité syndicale.

La distance entre le registre déclaratif et les pratiques se révèle de ce point de vue saisissant. Pour les trois quarts des délégués, la matérialisation principale de l'implication dans Solidaires se traduit ainsi uniquement par leur participation aux manifestations interprofessionnelles. Un tiers d'entre eux sont cependant membres du bureau du Solidaires local, un tiers du conseil et un autre tiers – mais il est évidemment possible qu'il s'agisse des mêmes personnes – participent aux réunions intersyndicales au nom de Solidaires. À peine 12,9 % des délégués déclarent assurer des permanences dans le cadre de leur Solidaires local.

Des différences en termes d'implication institutionnelle semblent concerner, de plus, les délégués membres des organisations fondatrices de Solidaires et les délégués qui relèvent de structures plus récentes au sein de l'union. Sans que ce résultat ne soit en lui même surprenant, ce sont plus souvent les délégués de Sud PTT, de Sud Rail ou du Snui qui participent au bureau ou au conseil d'un Solidaire local ou qui assument le rôle de porte-parole de celui-ci lors de réunions intersyndicales locales ou départementales. L'intérêt de ces quelques données est qu'elles alimentent l'hypothèse d'une relative spécialisation de certains militants – issus des

12. Pour pouvoir réellement comparer l'investissement de chaque organisation membre de Solidaires dans ses structures locales, ces résultats nécessiteraient d'être pondérés, en prenant compte des éléments comme la taille des organisations, les moyens (militants, financiers, etc.) qu'elles peuvent consacrer à l'interprofessionnel et la couverture du territoire qui est la leur. Cette pondération montrerait qu'il n'y a rien de commun entre les « grosses » organisations ici évoquées et des syndicats comme par exemple Sud Fnac ou Sud Rural qui reposent sur quelques centaines de militants et une implantation territoriale très réduite.

organisations ayant joué un rôle moteur dans la construction de Solidaires au milieu des années 1990 – qui prennent en charge l'activité interprofessionnelle et sont identifiés à elle, créant tendanciellement une division du travail en interne [13]. Cette position centrale occupée par ces derniers dans les instances de direction des Solidaires locaux est liée à l'activité qu'ils y déploient : ils organisent les sessions de formation ou prennent en charge les permanences. Cette division résulte également de facteurs structurels liés aux entreprises ou aux administrations, c'est-à-dire aux moyens syndicaux (heures de délégation, etc.) qui existent plus largement dans le public (si l'on pense ici à l'implication des militants du Snui) que dans le privé (si l'on renvoie à la situation des petits syndicats créés dans le privé et dans des contextes de très forte hostilité patronale).

Interprofessionnel *versus* engagement sur le terrain

Du coup, cette division du travail militant interroge sur la possibilité réelle d'inventer d'autres pratiques et de donner corps à une dimension interprofessionnelle portée par des syndicalistes dont les situations de travail sont très diverses. Elle pourrait constituer à terme un problème dans la mesure où elle semble indiquer qu'au sein de l'organisation, les préoccupations relatives à l'interprofessionnel sont difficilement transmissibles. Les indicateurs sur les pratiques tendent à montrer que l'animation des Solidaires locaux occupe une place encore très limitée dans l'activité des militants. Ce faible investissement s'explique très certainement par leur manque de disponibilité, mais aussi par la prédilection qu'ils accordent à leur engagement de « terrain » dans leur entreprise ou dans leur administration, lequel constitue à leurs yeux la seule façon d'être proche des salariés, ne pas céder à une forme d'institutionnalisation et par là même de mettre en œuvre leur conception du syndicalisme. L'enquête qualitative que nous avons réalisée tend ainsi à montrer que l'ouverture vers l'interprofessionnel s'effectue plutôt lors des moments de mobilisation et dans une moindre mesure, à partir du fonctionnement plus « ordinaire » du Solidaires local. La possibilité de participer à des réunions dans ce cadre s'inscrit ainsi dans une temporalité plus longue, lorsque les pratiques militantes ont été consolidées sur le lieu de travail et si tant est qu'elles puissent l'être, vu le contexte d'hostilité dans lequel se déploient le plus souvent les syndicats Sud.

« Alors c'est vrai que c'est pas ce qui m'a attiré le plus au départ, parce que je ne connaissais pas non plus le fonctionnement en détail, c'est qu'au bout d'un certain temps de militantisme que j'ai essayé d'aller aux réunions de Solidaires pour rencontrer des catégories professionnelles dans lesquelles il y a des syndicats Sud. Mais c'est vrai qu'à l'heure actuelle je

13. Il convient évidemment de prendre en compte que la spécialisation des militants est favorisée par l'importance des effectifs des organisations : plus les organisations ont de membres, plus il est possible de répartir les missions.

ne peux pas m'y investir, non pas parce que je n'en ai pas envie mais c'est simplement une histoire de temps… Autant je vois Sud Rail, Sud Pompier à Lyon, ils mènent vraiment une activité intéressante, ils sont là quand il y a un besoin de coup de main, etc. Nous, on est très désireux d'y participer ; le problème, c'est qu'on est peu nombreux et souvent on a plusieurs mandats, donc là vraiment on est dans une logique : "Là, je ne peux pas tout faire." J'essaye d'y aller au moins une fois par an, quand il y a un renouvellement des statuts, etc., mais ça reste une présence anecdotique dans le sens où on est pas très actif dans le boulot de Solidaires, c'est vraiment quelque chose qu'on déplore mais on est vraiment trop peu nombreux » (Anne, 29 ans, Sud Fnac).

II.2. L'extension vers le privé : l'entrée dans une nouvelle phase de structuration ?

Les éléments énoncés ci-dessus montrent moins des dissonances sur le fond que le maintien de difficultés concrètes pour donner corps à la démarche interprofessionnelle au niveau local, en raison de la faiblesse des ressources logistiques, financières et militantes. Le fait que les Solidaires locaux demeurent des structures très fragiles, éventuellement chronophages pour ceux qui s'y investissent, contribue à dissuader une partie des militants engagés sur leur propre lieu de travail dans la construction d'un syndicat Sud et dans l'animation de celui-ci. Mais les freins ne proviennent pas uniquement de l'absence de moyens. Comme indiqué plus haut, la volonté de faire vivre un syndicalisme de militants, avec des réunions et des actions régulières sur le lieu de travail, de rester en contact avec le quotidien des salariés, peut aussi nourrir quelques réticences à dégager du temps pour des structures interprofessionnelles qui semblent plus éloignées, sauf lors de grandes mobilisations.

Alors que les limites des Solidaires locaux sont souvent pointées en interne, un large consensus se dégage pour souligner la nécessité de les renforcer. Les points de divergence se situent ailleurs : ils concernent les moyens à mettre en œuvre pour organiser les salariés du privé, les salariés précaires et, ces catégories se recoupant largement, les salariés isolés. Ils engagent, sans que cela soit toujours formulé de façon explicite, des visions de la structuration à venir de l'organisation et de la rationalisation de ses structures.

Une demande de coordination plus forte des syndicats du privé

Depuis sa fondation officielle en 1998, l'union syndicale Solidaires a connu un processus de renforcement et d'extension continu dans de nouveaux champs professionnels. Ce processus passe principalement par la création de syndicats Sud, notamment dans le secteur privé. Dès la fin des

années 1990 et dans un contexte de négociations parfois très tendues des accords sur les 35 heures, des équipes implantées dans de grandes entreprises privées, en situation de rupture avec la CFDT, mais aussi parfois avec la CGT, ont fait le choix d'adopter le sigle Sud. C'est par exemple le cas de Sud Chimie-Pharma, de Sud Michelin, mais aussi de Sud Fnac autour des années 2000. La naissance de ces nouveaux syndicats Sud relève aussi de démarches menées par de petits collectifs, le plus souvent dans un seul établissement. Ces stratégies d'implantation se sont avérées relativement compliquées – qu'il s'agisse d'un changement d'étiquette syndicale d'une équipe déjà constituée ou d'une initiative *ex nihilo* – en raison des règles de la représentativité syndicale en vigueur jusqu'en 2008. Privées de toute représentativité, généralement attaquées en justice par les directions d'entreprise et les autres syndicats, ces équipes ont dû faire la démonstration de leur représentativité devant les tribunaux. Or, l'arrivée de ces syndicats du privé n'a pas donné lieu, en tout cas dans un premier temps, à une stratégie coordonnée de la part de la direction de Solidaires. Le processus d'intégration de ces syndicats dans l'union a simplement été posé comme devant être le même pour tous, avec une période d'observation réciproque avant l'adhésion officielle. L'usage du sigle Sud a ainsi été et demeure d'un accès assez facile dès lors que le syndicat concerné ne professe pas de valeurs d'extrême droite et qu'il accepte les règles de fonctionnement de Solidaires.

La loi du 20 août 2008, en modifiant les règles de la représentativité, est venue bousculer cette donne. En particulier pour un certain nombre de ces « petits » syndicats Sud implantés dans le secteur privé qui sont devenus favorables à un renforcement de la dimension interprofessionnelle de Solidaires. En effet, l'extension de l'union soulève des enjeux qui n'ont pas la même importance pour les différentes organisations membres. Pour les syndicats du secteur privé, en particulier pour ceux de la métallurgie, de la chimie, mais aussi du commerce, l'une des préoccupations majeures consiste à pouvoir dépasser le seul niveau de l'établissement (notamment dans les groupes) pour établir des coordinations entre les équipes militantes Sud. Le fait de pouvoir s'appuyer sur au moins un poste de permanent au niveau national (ce qui est le cas de Solidaires industrie qui regroupe tous les syndicats Sud du secteur, mais aussi de Sud Commerce) et sur l'aide logistique des Solidaires locaux, lorsque ceux-ci existent et fonctionnent, permet de pallier au manque de moyens syndicaux dans les établissements, d'envisager de nommer des représentants de la section syndicale (RSS) et surtout de les suivre.

Dans d'autres structures membres de Solidaires, plus anciennes, comme Sud PTT, Sud Rail ou Sud Santé-Sociaux, l'attachement aux principes de fonctionnement qui ont permis de différencier les Sud des autres syndicats – et en particulier des confédérations – continue à apparaître comme un

fil directeur dont il est compliqué de s'éloigner. L'attachement à une forme d'autonomie des équipes syndicales à la base, à des prises de décision les plus collectives possibles, à la circulation systématique des informations, mais aussi le refus plus ou moins indépassable de créer des postes de permanents, considérés comme des facteurs d'institutionnalisation [14], nourrissent ainsi ce qui est posé comme des principes d'identification forts.

Une représentativité accrue… mais limitée faute de moyens

Pour autant, les frontières sont loin d'être étanches et l'idée de ne pas reproduire le fonctionnement jugé pyramidal des confédérations est invoquée de façon large, aussi bien dans des petites structures de création récente que dans des organisations plus anciennes : la trajectoire des militants (le fait d'avoir occupé une position minoritaire dans un autre syndicat) étant ici déterminante pour éclairer leurs réticences.

« [*Sur Sud Chimie*] Ah, non, pas une fédération ! Cela fait dresser les poils. Une union. Une union de structures syndicales. On essaye de mettre tout ça en commun. Un pot commun. D'ailleurs, vous avez remarqué, il n'y a pas de secrétaire de Solidaires… C'est un peu compliqué quand même notre truc. Mais on estime que cela ne peut fonctionner que comme ça. Après, on nous met des bâtons dans les roues. Et nous, on essaye de faire en sorte d'huiler la machine » (Rémy, 44 ans, Sud Chimie).

Ces principes sont mis à l'épreuve par cette dynamique de renforcement de l'organisation, mais aussi par des facteurs externes. Le changement des règles de la représentativité syndicale, suite à la loi du 20 août 2008, pousse ainsi Solidaires à accélérer, en interne, la mise en cohérence des unions de branche. Cela afin de permettre aux syndicats nouvellement créés de pouvoir attester des deux ans d'ancienneté nécessaires figurant désormais parmi les critères cumulatifs de la représentativité, mais aussi d'accéder éventuellement au seuil des 8 % dans certaines branches et donc à la représentativité à ce niveau. Les premières victoires juridiques obtenues en ce sens (notamment la reconnaissance de l'union syndicale comme forme équivalente à une confédération [15]) ainsi que l'assise nouvelle que confère à des équipes Sud le fait de franchir les 10 % au niveau d'un établissement et de ne plus voir leur représentativité contestée sont autant d'éléments qui poussent l'organisation à donner un tour plus systématisé à son développement (Béroud *et al.*, 2013).

« Auparavant, avant de désigner un DS [16], on prenait ses précautions. On disait à la personne qui se présentait : "Vous êtes combien d'adhérents ? Il va falloir patienter un an ou deux ou six mois pour faire la désignation

14. Les postes de permanents existent bel et bien cependant dans les organisations fondatrices : il y en a, à l'heure actuelle, deux à Sud Santé-Sociaux et un à Sud PTT.
15. Cass. soc., arrêt « Solidaires », 8 juillet 2009.
16. Délégué syndical.

d'un DS." Alors que là, si le gars me dit : "On est en nombre suffisant", on désigne. Depuis 2008, j'ai dû aller au tribunal une quarantaine de fois et j'ai dû perdre trois fois. Et j'ai perdu parce que c'était un peu de ma faute, j'avais été trop vite dans la procédure. Des erreurs matérielles » (Responsable Union Solidaires Transport).

Outre les implications produites par le cadre institutionnel des relations professionnelles et par ses règles – lesquelles constituent aussi des ressources –, des tensions naissent aussi des décalages pouvant exister entre les objectifs assignés à la démarche syndicale et les possibilités de les mettre concrètement en œuvre. Les Solidaires locaux qui connaissent une réelle activité militante sont paradoxalement confrontés à ces tensions, dans la mesure où ils n'ont pas toujours les moyens d'impulser des stratégies collectives de syndicalisation dans certains secteurs. Venant, au mieux, en point d'appui de démarches lancées par des équipes militantes dans des établissements, qu'il s'agisse d'un changement de syndicat ou de création d'une nouvelle entité, les Solidaires locaux parviennent encore peu à développer de façon continue des actions visant à organiser par exemple les secteurs les plus précarisés. Lorsqu'ils mettent en place des permanences, et notamment des permanences juridiques, leurs équipes se trouvent régulièrement en contact avec des salariés précaires, mais ont aussi très vite l'impression d'être submergées par ces demandes d'aides individuelles. Le constat suivant, établi par un militant du Snui, très investi au sein de Solidaires Paris, est assez illustratif de cette difficulté à initier des actions spécifiques plutôt que de coordonner tant bien que mal des initiatives disparates :

« On [*à Solidaires Paris*] fait des permanences juridiques. On a un rôle institutionnel dans les relations avec les UD et les URI [17] puisque l'on a également un rôle régional, avec la mairie de Paris, le conseil régional. Cette année, on a eu aussi une activité importante du côté des Sans-papiers. Mais cela n'a rien à voir avec une UD CGT ou CFDT. On est moins construit, moins fort. Il y a encore quelque temps le fait d'avoir quelqu'un dans les locaux tous les jours n'était même pas évident. […] En fin de compte, à Solidaires Paris, on est une plateforme logistique pour les syndicats en création. De ce fait, on ne fait pas nous-mêmes du syndicalisme. On l'a fait au moment des Sans-papiers et cela a été très bien mais le risque avec ce type de structures, c'est de ne gérer que l'existant » (Loïc, 38 ans, Snui).

Les difficultés rencontrées par les Solidaires locaux ayant déjà une réelle activité ou par les syndicats Sud ayant réussi leur implantation dans des entreprises du secteur privé sont à l'origine de cette demande interne de renforcement. C'est, d'une certaine manière, à un fonctionnement à la fois plus intégré (avec davantage de coordination) et plus institutionnalisé (avec l'instauration de permanents chargés du suivi de l'activité) qu'aspirent ces

17. Unions régionales Île-de-France.

composantes pour être en mesure de franchir une nouvelle étape dans leur développement. L'enjeu n'est plus tant alors d'échapper au modèle confédéral que de ne pas reproduire les défauts de celui-ci dont une division du travail militant insatisfaisante dans la prise en charge de l'interprofessionnel (les militants retraités et issus du secteur public étant parfois les seuls présents dans les Solidaires locaux, à l'instar de ce qui se passe dans certaines unions locales – UL – ou UD de la CGT) et une faible rotation sur les postes de permanents. D'une certaine manière, une force de l'institué – pour reprendre ici une catégorie de la sociologie des institutions (Lagroye, Offerlé, 2011) commence à se faire sentir au sein de Solidaires, dans la mesure où le développement de l'organisation, les succès rencontrés, réduisent le champ des possibles en rendant nécessaires certains choix organisationnels et en pérennisant certains dispositifs.

Conclusion

L'union syndicale Solidaires entend se différencier des autres organisations syndicales françaises grâce à son projet de transformation radicale de la société, mais aussi au type de syndicalisme qu'elle met en œuvre et à la structuration qu'elle adopte. Son attachement à une démarche interprofessionnelle contribue à faire d'elle bien autre chose qu'une union de syndicats catégoriels ou corporatifs. Pour autant, sa capacité à innover, à expérimenter d'autres modalités d'organisation, est mise à l'épreuve des faits, plus de dix ans après sa fondation officielle. L'étude des représentations portées par les militants comme celle de leurs pratiques, notamment au sein des Solidaires locaux, montre bien l'existence de tensions. Nouvelle venue dans le champ syndical, Solidaires en subit d'autant plus les règles qu'il lui faut faire admettre sa légitimité à en faire partie. L'organisation oscille ainsi entre un refus de sa « normalisation » comme énième confédération – élément idéologique qui l'aide à cimenter sa culture organisationnelle – et la nécessité d'emprunter des chemins balisés pour se renforcer de manière effective. Son développement questionne les possibilités réelles d'échapper aux modèles de structuration déjà existants à l'heure où les confédérations syndicales s'interrogent également sur l'efficacité de leur maillage territorial et sur les façons de repenser la dimension interprofessionnelle.

Références bibliographiques

Sources syndicales

Solidaires (2007), *Qu'est-ce que l'union Syndicale Solidaires ?*, Paris, L'Archipel.

Solidaires (2008), *Bilan d'activité du 4e congrès de l'union syndicale Solidaires*, Saint-Jean-de-Monts, 3-5 juin.

Références bibliographiques

Béroud S., Yon K., Guillaume C. (coord.), Denis J.-M., Gantois M. (2013), *Quand la loi entre dans les mœurs. Le nouveau droit de la représentativité syndicale (loi du 20 août 2008) et ses implications dans les entreprises et les branches professionnelles*, Rapport pour la Dares, Triangle.

Béroud S., Denis J.-M., Desage G., Thibault M. (2011), *L'union syndicale Solidaires : une organisation au miroir de ses militants. Profils, pratiques, valeurs*, rapport de recherche, Triangle, février.

Béroud S., Yon K. (2012), « Face à la crise, la mobilisation sociale et ses limites. Une analyse des contradictions syndicales », *Modern & Contemporary France*, vol. 20, n° 2, p. 169-183.

Biétry F. (2007), « L'adhésion au syndicalisme autonome en France. Récits et pratiques de militants Sud », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 62, n° 1, p. 118-142.

Cefaï D. (2001), « Expérience, culture et politique », *in* Cefaï D. (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF, p. 93-116.

Chauvin S. (2007), « Le *worker center* et ses spectres : les conditions d'une mobilisation collective des travailleurs précaires à Chicago », *Sociologies pratiques*, n° 15, p. 41-54.

Defaud N. (2009), *La CFDT, 1968-1995 : de l'autogestion au syndicalisme de proposition*, Paris, Presses de Sciences Po.

Denis J.-M. (2001), *Le Groupe des Dix, un modèle syndical alternatif ?*, Paris, La Documentation française.

Denis J.-M. (2005), « Décloisonnement revendicatif et constitution d'un front antilibéral : l'union syndicale Groupe des Dix et ATTAC », *in* Agrokoliansky É., Fillieule O., Mayer N., *L'altermondialisme en France. Genèse et dynamique d'un mouvement social*, Paris, Flammarion, p. 265-290.

Hyman R. (1994), « Changing Trade Union Identities and Strategies », *in* Hyman R., Ferner A. (eds), *New Frontiers in European Industrial Relations*, Oxford, Blackwell, p. 108-139.

Lagroye J., Offerlé J. (dir.) (2011), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin.

Le Queux S., Sainsaulieu I. (2010), « Social Movement and Unionism in France: A Case for Revitalization? », *Labor Studies Journal*, vol. 35, n° 4, p. 503-519.

Mouriaux R. (1983), *Les syndicats dans la société française*, Paris, PFNSP.

Pichault F., de Coster M. (1998), « Les syndicats face aux défis de la participation », *in* Pichault F., de Coster M. (dir.), *Traité de sociologie du travail*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 157-183.

Pigenet M. (1996), « Le métier ou l'industrie ? Les structures d'organisation et leurs enjeux dans le mouvement syndical français au tournant du siècle », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 62, p. 25-41.

Rappe D. (2011), « Les Bourses du travail, une expression de l'autonomie ouvrière », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 116-117, p. 43-55.

Renou G. (2003), « L'institution à l'état vif. Sociabilités et structuration des groupes dans un syndicat de salariés », *Politix*, vol. 16, n° 63, p. 53-77.

Renou G. (2012), *Dynamogénie de l'action collective contestataire. Logiques d'institution et arts de composition dans une organisation syndicale contemporaine*, Thèse de doctorat en science politique, Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Rennes 1.

Siwek-Pouydesseau J. (1989), *Les syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF.

Siwek-Pouydesseau J. (1991), « Syndicats et grèves aux Finances », *La Revue de l'IRES*, n° 5, p. 123-140.